



JMQ Journées
des Mobilités
du Quotidien

TOURS : 28-30 JANV. 26

Gouvernance et Financement

A4 : LA GOUVERNANCE DES SERM ET LA CONDUITE DE PROJET

28 JANV. 2026 – AUDITORIUM – 16:00

OBJECTIF **RER**
Organisé par **Métropolitains**



Intervenants

Pascal MABIRE

Responsable du programme SERM à la direction des grands projets de SNCF Réseau

Aurélien AUGER

Chef de projets SERM à la direction des transports territoriaux de la Société des grands projets

Pierre ALLORANT

Président du conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire

François DE FLEURIAN

Objectif RER métropolitains, revue Transports Urbains

Animation

Laurent MIGUET

Journaliste



Intervenant

Pascal MABIRE

*Responsable du programme SERM à la direction des grands projets de SNCF
Réseau*



Intervenant

Aurélien AUGER

*Chef de projets SERM à la direction des transports territoriaux de la Société
des grands projets*



Intervenant

Pierre ALLORANT

*Président du conseil économique, social et environnemental de la région
Centre-Val de Loire*



Intervenant

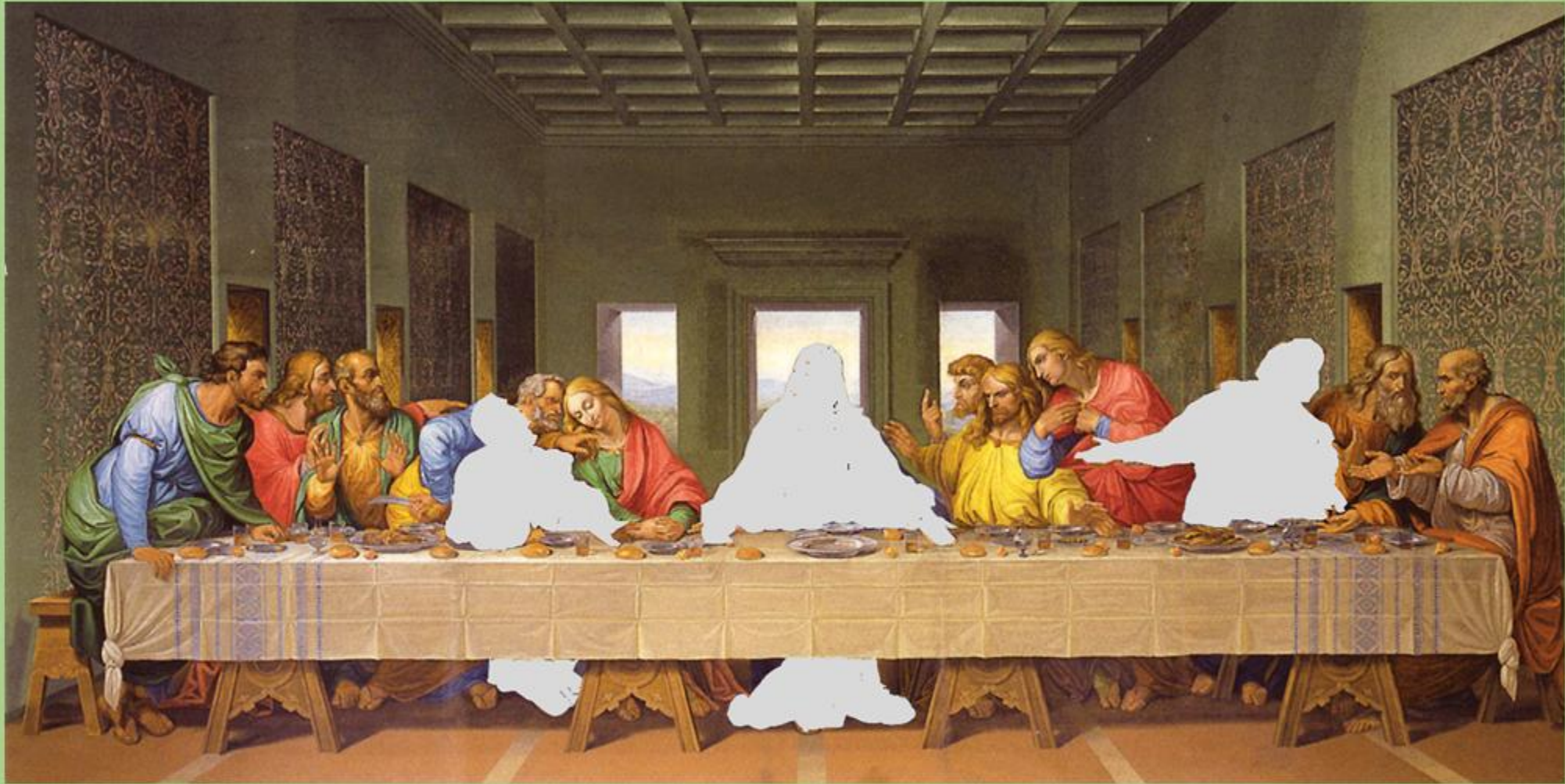
François DE FLEURIAN

Objectif RER métropolitains, revue Transports Urbains

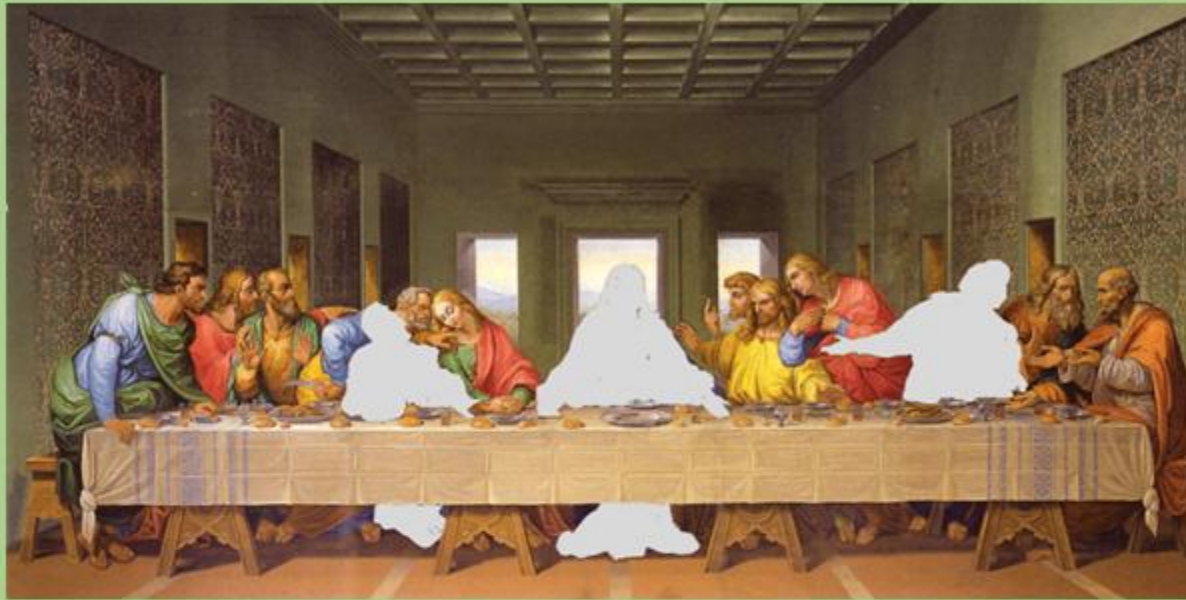


la Gouvernance des **SERM**

Par François de Fleurian,
Urbaniste, membre du comité de rédaction de *Transports Urbains*
Animateur du conseil scientifique d'*Objectif RER Métropolitains*
Janvier 2026



- Il manque du monde autour de la table
- Les retours d'expérience des réseaux des RER francilien et européens ne sont pas formalisés
- Les seuls projets qui avancent sont ceux qui sont conduits avec une bonne entente des acteurs publics, souvent formalisée de longue date, et qui ont été concertés



La mise en œuvre des SERM implique
d'organiser



- *La gouvernance de l'AO des SERM*
- *Le financement de leur exploitation, s'agissant d'un service public très déficitaire*
- *La conduite des investissements*
- *La maîtrise des contrats d'exploitation*

La littérature sur la gestion des réseaux de transport public converge vers la conclusion qu'une autorité de planification des transports publics centralisée et dédiée est nécessaire pour fournir le niveau d'intégration des itinéraires, des modes, des horaires, de la billetterie et de l'information nécessaire pour prendre en charge un large éventail de déplacements.

J.Dodson, P. Mees et al.

Que gouverner ?

Les mobilités d'un **territoire**

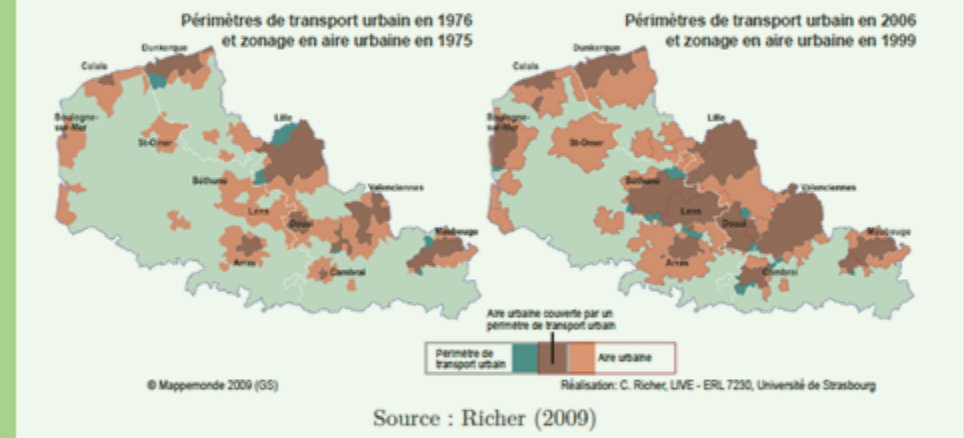
Un grand **réseau** et son système de collecte et diffusion

Des **objectifs** datés de limitation d'émission de GES et de transformation du partage modal

Gouverner un territoire



FIGURE 2.10 – Périmètres de transport urbain et aires urbaines dans le Nord-Pas-de-Calais entre 1975 et 2006

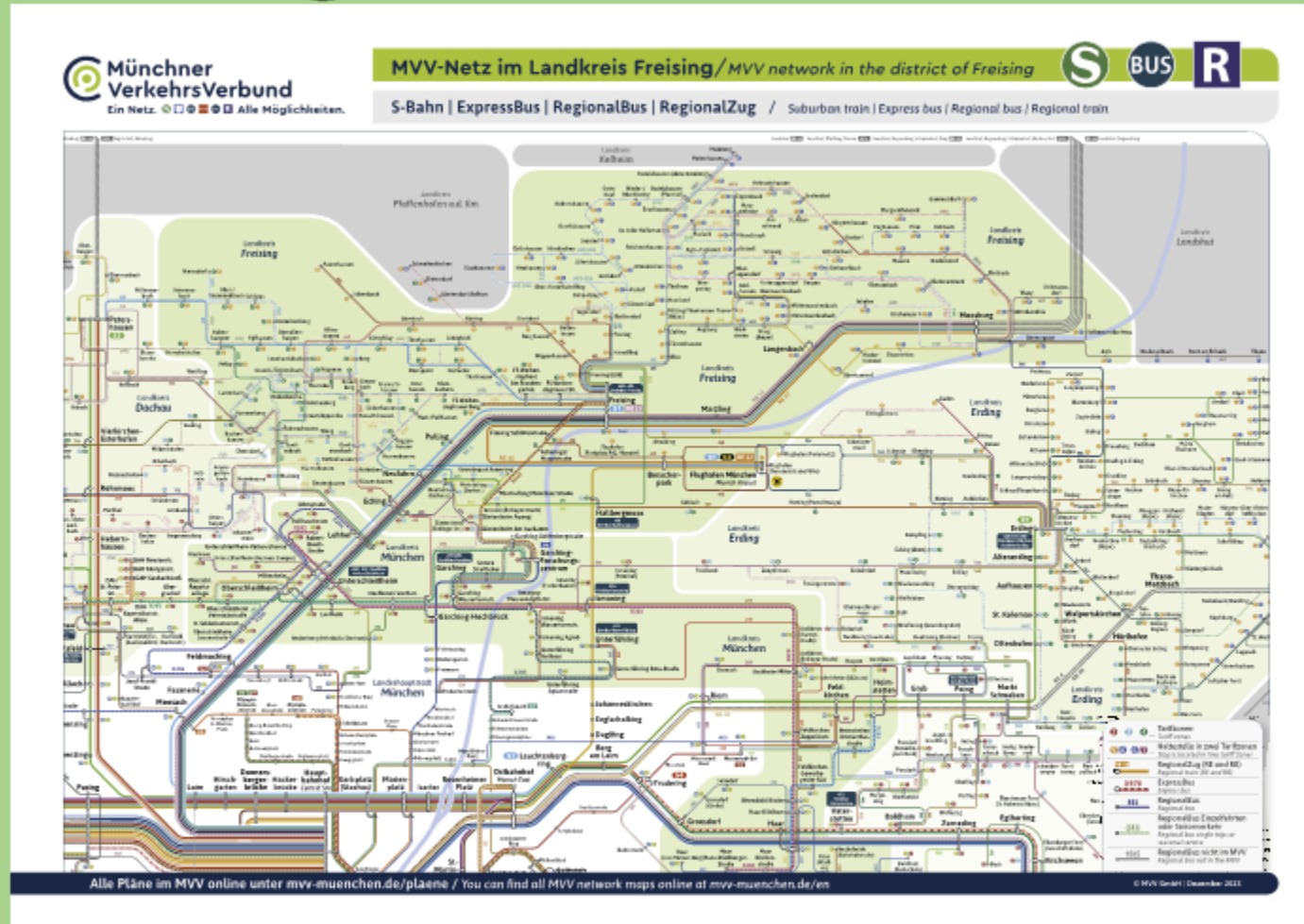


Organiser les offres de transport dans un territoire qui dépasse très largement le PTU

Pouvoir faire évoluer aisément le bassin de déplacements

Y atteindre des objectifs environnementaux, urbains, de développement urbain et économiques, de décongestion, de limitation des dépenses des ménages

Gouverner un grand réseau



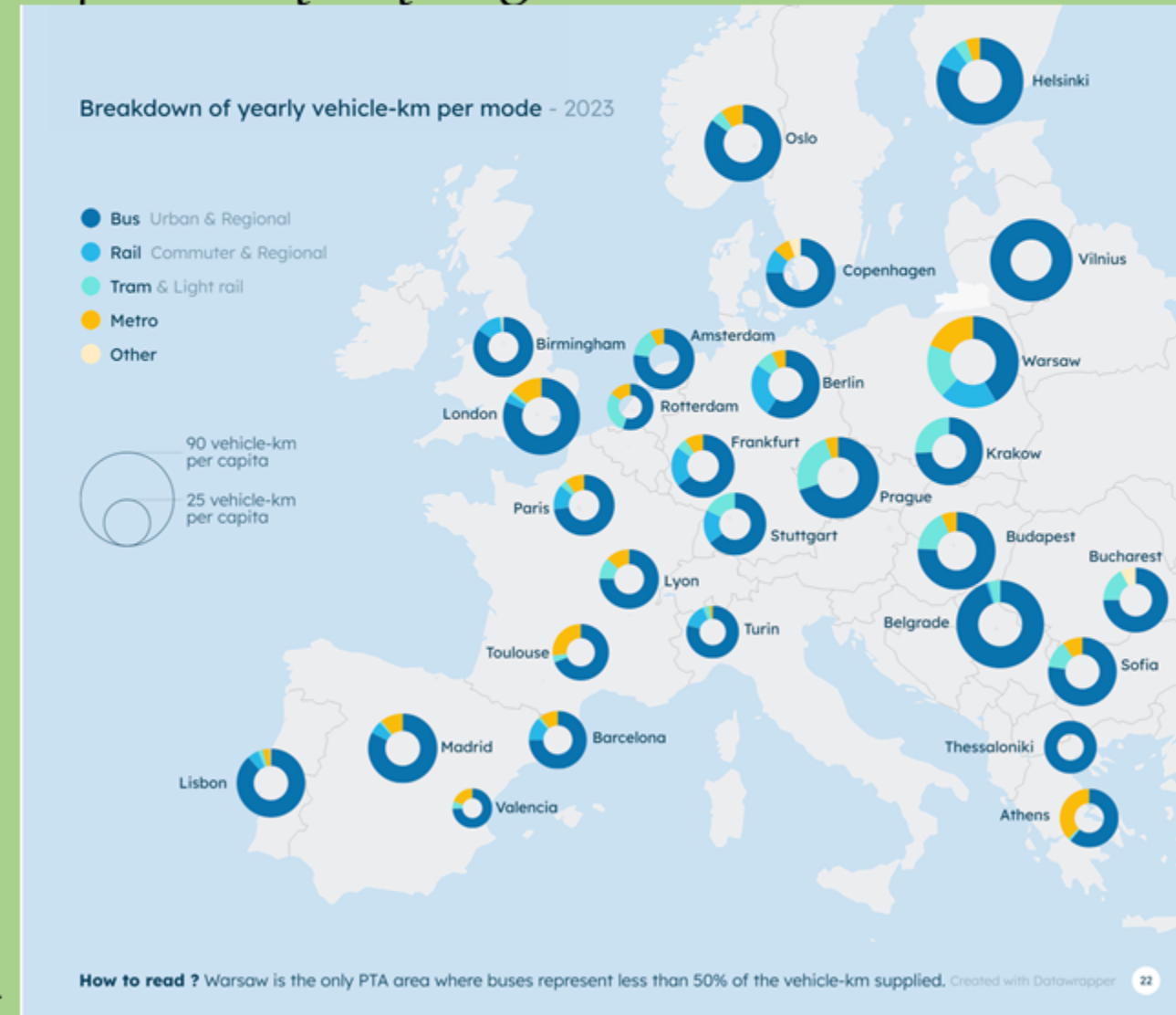
Définir le réseau, le construire et l'étendre, avec un souci d'équité territoriale

L'exploiter, définir sa tarification, disposer d'un financement stable, coordonner les services

Gouverner un grand réseau

L'importance de l'offre/habitant en Europe dans quelques grands réseaux

- L'offre de transport dans les métropoles de province est de l'ordre de **40** km/an/hab
- Elle est souvent bien plus importante en Europe et lorsqu'elle couvre le suburbain, réalisée à base de ferroviaire lourd
- Il y a bien nécessité de financer l'offre de transport (il est déficitaire), là où il est le plus efficace sur la réduction des émissions de GES



Quelles compétences ?

En matière de **transport** et de **tarification**

Sur le développement des **modes alternatifs** et la réduction de l'usage de la **voiture**

Sur l'adhésion de l'**urbanisation** aux lignes de transport et la limitation de l'usage de la voiture...

Probablement dans le cadre d'une construction institutionnelle tenant compte des compétences et des expertises des collectivités et opérateurs

Quelles compétences ?

Remarque préalable

Mobilité des ménages et **urbanisation** (pour l'essentiel) sont du ressort des collectivités territoriales.

C'est le bon niveau d'action.

Mais cela confère aux collectivités une importante responsabilité dans la lutte contre les émissions de GES

Quelles compétences ?

Ni les **régions**, ni les **AOM des transports urbains** ne disposent de toutes les compétences nécessaires pour assurer déploiement et fonctionnement du SERM sur le bassin de déplacements.

C'est vers un **EPCI** (syndicat mixte ou établissement public), levant impôts ou taxes, capable de garantir de lourds emprunts qu'il faut se diriger.

Il regrouperait région(s), AOM des transports urbains, département(s), acteurs économiques et usagers et constituerait l'**AOM du SERM** ou du bassin de déplacements.

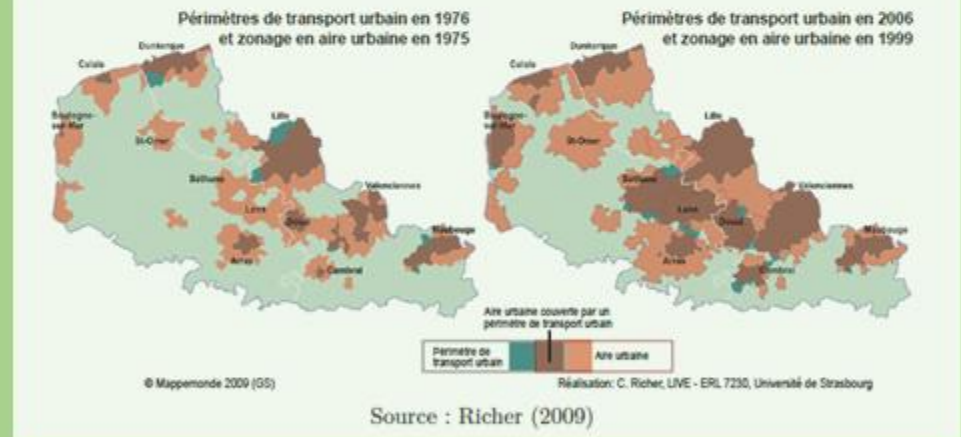
Le **groupe SNCF** n'y a pas sa place mais fournira des avis conformes sur l'usage des infrastructures dont il a la charge.

Les compétences de l'AO des SERM

créer et faire fonctionner le SERM

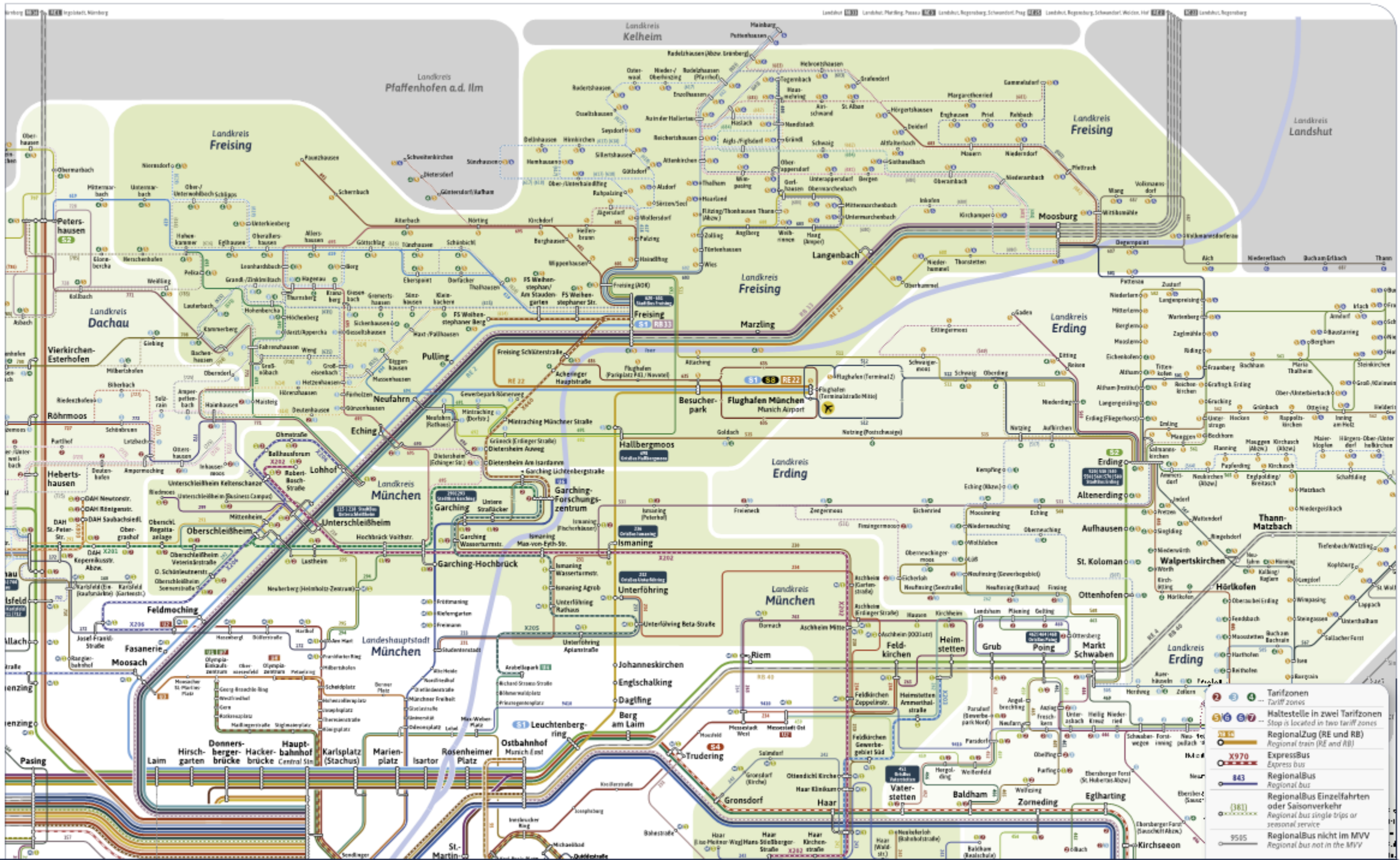


FIGURE 2.10 – Périmètres de transport urbain et aires urbaines dans le Nord-Pas-de-Calais entre 1975 et 2006



Organiser les offres de transport dans un territoire qui dépasse très largement le PTU

Pouvoir faire évoluer aisément le bassin de déplacements



Tarifzonen
 Tarif zones

Haltestelle in zwei Tarifzonen
 Stop is located in two tariff zones

Regionalzug (RE und RB)
 Regional train (RE and RB)

X970
 ExpressBus
 Express bus

843
 RegionalBus
 Regional bus

(381)
 RegionalBus Einzelfahrten
 oder Saisonverkehr
 Regional bus single trips or
 seasonal service

8585
 RegionalBus nicht im MVV
 Regional bus not in the MVV

Les modèles de gouvernance

Le modèle régional

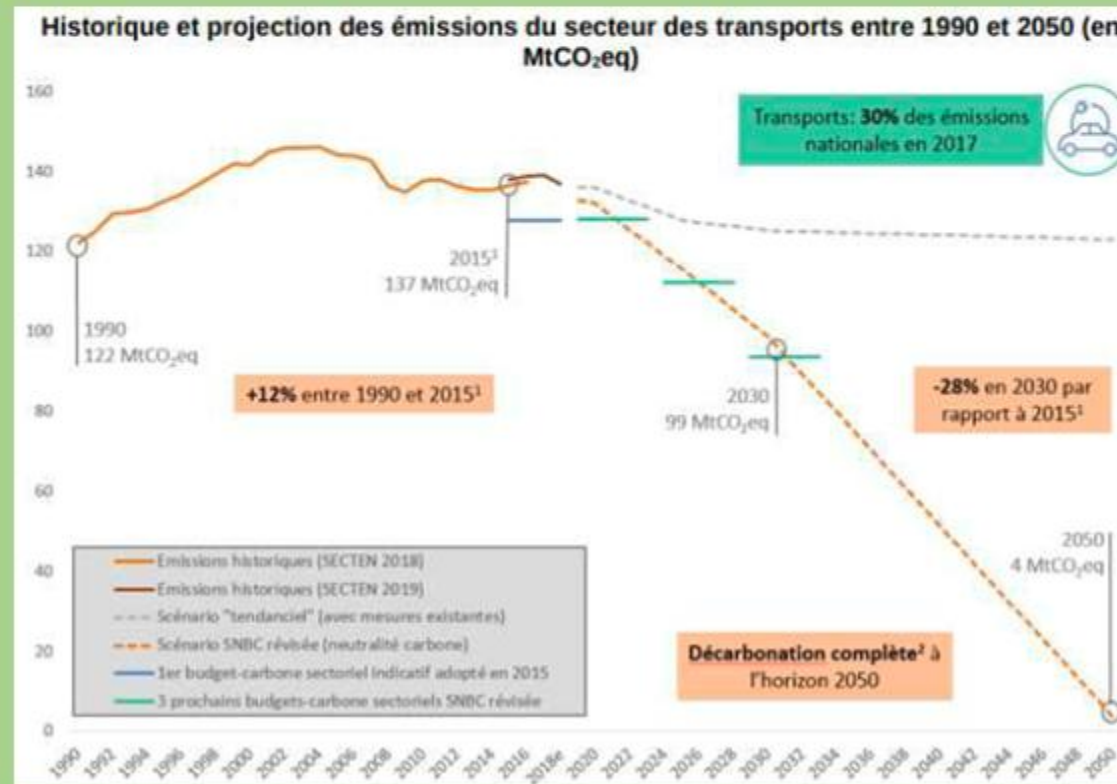
Le modèle du syndicat mixte

Les cas particuliers

(transfrontalier, multi-métropolitain, en sillon)

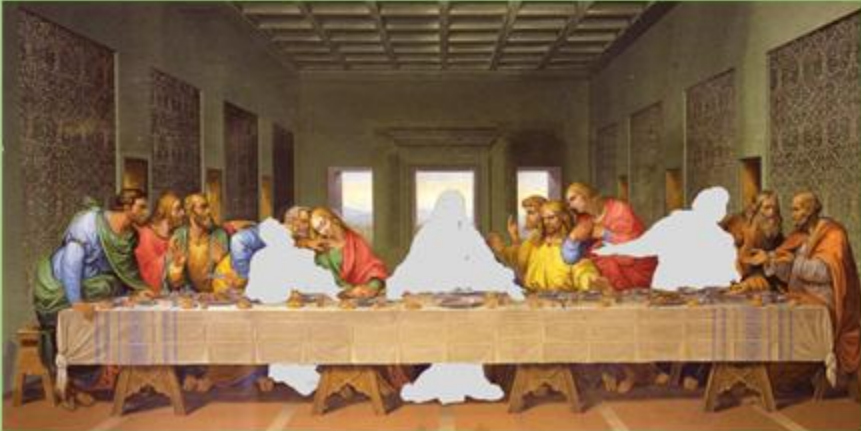
L'urgence à agir

Le SNBC et la planification écologique



Conclusion

Les projets qui aboutiront seront bien concertés, murement réfléchis et s'appuieront sur une gouvernance complète traitant mobilité, urbanisme et limitation des émissions de GES





Merci pour votre attention !

Vous avez écouté :

Gouvernance et Financement

**A4 : LA GOUVERNANCE
DES SERM ET LA
CONDUITE DE PROJET**

28 JANV. 2026 – AUDITORIUM – 16:00

A suivre :

Gouvernance et Financement

**A9 : OBSERVER LES RER
MÉTROPOLITAINS : QUELS
OBJETS, QUELLES
ÉVALUATIONS ?**

28 JANV. 2026 – AUDITORIUM – 17:30